

Elaboration d'un Schéma de Cohérence des Boisements sur le territoire

Contexte et Objectifs

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol par photo-interprétation montre, qu'entre 1998 et 2005, plus de 800 ha de surfaces ont été boisées sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Au-delà de leurs intérêts pour la biodiversité, les boisements participent à la lutte contre le réchauffement climatique (puits de carbone, bois-énergie), au confortement du maillage bocager, à l'intégration paysagère des bâtiments, et présentent des intérêts économiques (cynégétique, filière bois etc.).

Cependant un boisement non maîtrisé peut également avoir des conséquences néfastes sur le territoire.

Au regard de cette problématique et du taux de boisement actuel sur le territoire du Parc (15%), il semble donc important d'élaborer un cadre de cohérence. L'élaboration d'un Schéma de Cohérence des Boisements (SCOB) a plusieurs objectifs :

- La mise en place d'un cadre pour l'application des politiques de boisements sur le territoire du Parc naturel régional. En effet les boisements se font aujourd'hui de manière anarchique, répondant le plus souvent à des opportunités foncières et sans aucun souci de cohérence avec les autres enjeux du territoire.
- La mise en place d'une réflexion territoriale sur les boisements dans le cadre d'une approche globale, innovante, concertée et multi-critère permettant la prise en compte de toutes les problématiques. La question des boisements est aujourd'hui très sectorisée entre les différents acteurs ayant des objectifs très différents.
- La sensibilisation des acteurs, et leur rencontre au travers des différentes réunions. La concertation organisée permettra un vrai débat sur la question des boisements, et une sensibilisation des acteurs sur la multiplicité des enjeux à prendre en compte.
- La valorisation d'une démarche expérimentale et innovante et un transfert d'expérience vers d'autres territoires connaissant la même problématique.

Le projet consiste donc à établir un Schéma de Cohérence des Boisements sur le territoire permettant d'accompagner les projets de boisements futurs en cohérence avec l'ensemble des enjeux du territoire, inscrits dans la Charte du Parc.



Coordinateur :
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Budget total du projet :
72 899 €

Contribution européenne :
58 319 € (80 %)

Cofinancements :
Autofinancement (20 %) :
14 580 €

Date de mise en oeuvre :
2009-2011

Fonds, axe, objectif mobilisés :
FEDER Nord Pas-de-Calais

Axe 2 : Environnement, Pratiques durables et prévention des risques

Mesure 2-5 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau



L'ensemble de cette démarche, coordonnée et animée par le Parc, fera l'objet d'une mission de prestation par un bureau d'études pluridisciplinaire.

Actions mises en œuvre

Le projet prévoit :

- une phase d'étude-concertation pour l'élaboration du Schéma, réalisée par un prestataire extérieur, et pilotée par le Parc naturel régional
- une phase de communication et de valorisation de l'expérience, réalisée par le Parc naturel régional et intégrant les modalités de mise en œuvre opérationnelles du SCOB.

Un comité de pilotage sera constitué dès le démarrage de l'étude pour le suivi et la concertation nécessaires dans le cadre de l'élaboration de cet outil.

La stratégie et les actions de communication envisagées sont les suivantes, dans le cas de financements européens sollicités :

- la conception, l'édition et la diffusion d'un recueil d'expérience tirant le bilan de la démarche mise en œuvre sur le territoire en vue de son transfert sur d'autres secteurs. Ce document technique à destination d'un public d'élus et partenaires précisera le contexte et la problématique des boisements, les objectifs du SCOB, la méthode de travail, les résultats et les enseignements de la démarche.
- la conception d'un document synthétique, à destination du grand public visant à sensibiliser sur l'enjeu des boisements. Ce document au titre évocateur ; « Boiser oui mais pas n'importe où », précisera les enjeux des boisements et les conditions requises en vue d'assurer un boisement raisonné.
- sera également proposée une réunion publique pour la présentation de l'outil, de ses objectifs, de sa conception et de sa mise en œuvre.

Résultats et perspectives

Au final, le Schéma doit définir pour le territoire :

- les zones où le boisement peut mettre en péril les équilibres (boisement à éviter irrémédiablement)
- les zones où les boisements sont possibles, mais où des conditions doivent nécessairement être fixées pour maintenir les équilibres (maîtrise de la localisation, des surfaces plantées, des types de boisement, des essences etc.)

Contact :

Axelle Triplet

atriplet@parc-opale.fr

Maxime Lemaire

mlemaire@parc-opale.fr

Principaux partenaires :

Espaces Naturels Régionaux

Nord-Pas de Calais

Conseil Scientifique de

l'Environnement du Nord-Pas de

Calais

Conservatoire botanique de

Bailleul

Conservatoire des sites

Conseil Régional du Nord-Pas de

Calais

Conseil Général du Pas de Calais

Chambre d'Agriculture du Pas de

Calais

Groupe Ornithologique et

Naturaliste du Nord

ADEME

CRPF

GON

ONF

DREAL

DDAF

SAFER

EPF

Agences d'Urbanisme

DDE

Chefs de projets de Pays

NORD PAS-DE-CALAIS

- les zones où les boisements seraient propices à l'amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire (continuité entre massifs, protection de la ressource en eau, protection des sols, reconstitution de ripisylves,....).

Suite aux différentes phases de négociation et de concertation avec les différents partenaires, le zonage sera finalisé sur supports cartographiques au 1/25 000. Une notice accompagnera la cartographie. Celle-ci développera les différents critères fixés par type de zonage et les aspects qualitatifs demandés pour les projets futurs de boisements

Le projet proposera également un panel d'outils permettant une mise en œuvre opérationnelle du SCOB. Au-delà de l'engagement des différents partenaires pour cette mise en œuvre collective, ces outils seront proposés à chaque organisme impliqué dans la gestion des boisements pour faciliter la prise en compte du zonage et des recommandations du SCOB. A titre d'exemples, ces outils peuvent relever de la gouvernance locale, de l'animation territoriale, de la contractualisation, voire de la réglementation.

Il sera également proposé, à titre expérimental, de tester la mise en œuvre du SCOB sur une commune-test.

Un plan de communication et de valorisation de l'expérience sera ensuite mis en œuvre.



Cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Parcs
naturels
régionaux
de France